



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 27461

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur le pacte pour l'emploi élaboré à l'occasion de la Conférence nationale du Handicap qui s'est tenue au mois de juin 2008. La FNATH (association des accidentés de la vie) s'inquiète de la subordination de la question des ressources à celle de l'emploi dans le cadre de ce même pacte. En effet, une personne handicapée « reconnue capable de travailler sans mettre en danger sa vie » devra désormais se mettre ou se remettre au travail. Que se passera-t-il si celle-ci ne trouve pas d'emploi ou si elle refuse des propositions qui ne correspondent pas à son projet de vie élaboré au sein de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) ? Faut-il craindre que celle-ci soit exclue de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés) et renvoyée au RMI ? Par ailleurs, la FNATH appréhende que cette nouvelle mesure favorise l'installation d'un climat de suspicion à l'égard des personnes handicapées. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour prévenir de telles situations.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27461

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6103

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)